

Compte-rendu intersyndical de la session d'automne 2001 de la Section 14 du Comité National

Formation permanente

- Plans de formation des unités (PFU) :

Suite à la note envoyée par JC.Vial à tous les directeurs d'unités (cf. session de printemps 2000) et à la lettre adressée par P. Gillet (INSU) aux présidents des sections du SDU, 17 PFU ont été reçus pour 19 unités évaluées.

Une analyse fine doit permettre :

- 1) l'évaluation pour le labo de la cohérence projets/compétences/nécessités de formation
- 2) de repérer les besoins communs à l'ensemble des unités. Concrètement, l'évaluation du PFU doit se faire en même temps que l'évaluation de l'unité par le rapporteur, en relation avec les correspondants de formation de la Section.

- Evaluation a posteriori des écoles :

Dans le cadre de la réflexion sur la formation permanente en SDU, il a été proposé de mesurer l'impact de certaines écoles plusieurs mois (6 à 12) après leur tenue. En Section 14, une première école a été évaluée 8 mois après. Elle fait partie de celles qui ont été choisies, en raison de son caractère interdisciplinaire et du budget important apporté par le CNRS. L'évaluation a donné lieu à un message de la Section aux organisateurs, message qui indique à la fois les résultats de l'évaluation et des recommandations.

- Retour des laboratoires :

On constate qu'il manque souvent un bilan, ainsi qu'une proposition de formateurs. Le retour attendu des correspondants de formation est satisfaisant pour une première expérience mais les retombées ne sont pas évidentes à mesurer.

- Exposé de J.P. Rozelot (chargé de mission à l'INSU) :

La formation permanente devrait intervenir notamment pour l'utilisation des équipements et la formation de chefs de projet au niveau européen.

Les quatre priorités sont rappelées :

- Plans de formation des unités
- Ecoles thématiques
- Développement des réseaux de compétence
- Axes interdisciplinaires

Bilan des stages :

- Stages en ressources humaines (prise de fonction / direction de labo, suivi par 8 personnes ; stratégie scientifique, suivi par 14 personnes)
- Stages scientifiques (SDU se situe dans la moyenne des autres secteurs)

Bilan des Ecoles SDU :

Le budget 2001 était de 1.7 MF pour 27 écoles, dont 1.4 MF pour la Section 14 (1.1 MF pour 10 écoles en Section 14 "pure").

Quatre mots clefs sur Recherche et Formation ("message" de P.Gillet relayé par J.P. Rozelot):

- Qualité de la recherche fondamentale
- Interdisciplinarité
- Place des jeunes
- La science dans la société

Pour information : la prochaine réunion des correspondants de formation du Comité National des sections 11,12,13,14 et 30, se tiendra le 10 janvier 2002.

Classement des écoles thématiques

Après examen des demandes et discussion, sont classées en A- :

- Le modèle cosmologique (Ansari)
- The Gamma Ray Universe (Bartlett)

sont classées en A :

- 6^{ème} école de cosmologie (Triay/Mazure)
- Diffusion dans les systèmes dynamiques (Froeschlé, Lega)

sont classées en A+ :

- Formation et évolution des galaxies (Egret)
- Météorologie de l'espace (Bougeret, Lathuilière, Rozelot)
- Optics in Astrophysics (Foy)
- Les étoiles massives, évolution – structure (Heydari, Zahn)
- Accrétion-éjection et phénomènes haute énergie (Pelletier)
- 5^{ème} école de détection de rayonnement à très basse température (Chapelier, Dumoulin)

Classement des colloques

Les demandes de subvention pour les colloques sont examinées. La somme disponible n'étant pas encore connue au moment de la réunion, il est impossible de procéder à une affectation précise de subventions dès maintenant. Toutes les demandes sont classées en A, à l'exception de la demande de colloque "Tran Thanh Van" (Fayard et Augé), classée en B en l'absence de programme scientifique défini. Il est proposé de plafonner certaines demandes à un montant qui permet de préserver un équilibre raisonnable entre financement CNRS et co-financements non-CNRS.

Liste des publications de rang A

La liste est mise à jour et accessible par le Web à l'adresse suivante :

http://dasgal.obspm.fr/~section/elements_public/revues.html

Concours DR

L'option retenue l'année dernière, de ne pas auditionner les candidats au concours DR, est maintenue pour 2002.

Remplacement de Fabienne Casoli à la Section 14

F. Casoli, nommée directrice adjointe pour le secteur SDU à l'INSU, a proposé deux noms de personnes susceptibles de la remplacer à la Section 14. Le Ministère choisira prochainement. Elle était également membre du bureau de la Section, elle y est remplacée par F. Durret.

Conseil scientifique de département

Les 12 membres élus au conseil de département SDU sont :

ARNAUD Nicolas, BOER Michel, DE ANGELIS Martine, DELOULE Étienne, GENOVA Françoise, HATZFELD Denis, LE QUEAU Dominique, PICHON Rémy, REUSCHLÉ Thierry, SCHMIDER François-Xavier, TAJAHMADY Françoise, VALIRON Pierre.

Les 12 membres nommés ne sont pas encore connus.

Fléchage de postes pour les entrants

Sur proposition de H-C Nataf (président de la Section 13) il a été suggéré (pour SDU au moins) de faire un fléchage pluriannuel non officiel (l'idée d'un affichage pluri-annuel avait déjà été proposée par M. Blanc, précédent président de la Section 14). Cela éviterait les contraintes administratives et pourrait être affiché sur le Web et au niveau des DEA, avec

l'approbation de la direction scientifique de SDU. Il s'agirait donc d'un contrat d'objectifs entre la section et le département.

G. Berger a répondu qu'il y avait des problèmes juridiques à surmonter mais il n'y a aucune réponse directe pour l'instant. On s'oriente donc cette année encore vers un fléchage rigide administratif.

Rappel du côté positif des fléchages, il permet de :

- fournir des observateurs aux TGE
- soutenir des thématiques défavorisées
- développer des thématiques émergentes
- soutenir des laboratoires ou des équipes ayant des problèmes urgents

Après discussion, on propose pour le fléchage en 2002 les postes suivants :

1/ physique solaire, météo spatiale

2/ instrumentation innovante pour l'astronomie

3/ structure interne, formation, évolution et stades ultimes des étoiles

A propos de l'interdisciplinarité, il est rappelé que trois postes ont été donnés à des physiciens des particules par la Section 14 au cours des dernières années.

Un retour de SC (Sciences chimiques) vers SDU serait aussi bienvenu. Cela pourrait être, par exemple, un poste avec profil de chimie quantique. Pour éviter des disparités liées à un déficit de réciprocité, il est envisagé, à l'avenir, une procédure d'échange systématique entre sections (ou départements?).

Enfin, il est rappelé que notre discipline a fait l'objet de l'affichage de trois postes de chargés de recherche interdisciplinaires en 2000 (Cosmologie, relativité générale SPM/SDU, en Section 2 ; Micro-optique pour les grands télescopes STIC/SDU, en Section 8 ; Synthèse et méthodologie dans le milieu interstellaire ou exoplanètes SDU/SC, en Section 14)

Examen des unités (mi-parcours, renouvellement, contractualisation, création)

Les Directeurs des formations en renouvellement et en création sont invités à faire un exposé devant la Section et à répondre aux questions qui leurs sont posées en séance.

Tous les avis émis par la Section sont favorables.

En ce qui concerne le LUTH, la Section a exprimé par son vote (12 "oui", 4 "non" et 2 "abstention") son souci que soient mis en place dès le début les moyens humains (en particulier administratifs) nécessaires au démarrage de ce nouveau laboratoire. Elle a également demandé que cette unité soit réexaminée dans un an.

Examen des chercheurs (à 2 ans et à 4 ans)

Il est rappelé que la production du rapport à 2 ans (ou à 4 ans) est une obligation statutaire des chercheurs du CNRS, même si, par ailleurs, ceux-ci ont déposé un dossier pour être examinés par la Section 14, dans le cadre d'un passage DR par exemple.

Les chercheurs n'ayant pas fourni de rapport seront réexaminés à la session de printemps 2002.

Demandes de détachement de l'enseignement secondaire vers le CNRS

Sont retenus, et classés dans l'ordre préférentiel :

- 1) Soummer
- 2) Lagoute
- 3) Fouchard

Politique scientifique générale

1) Exposé de J.L. Monin (MSU)

Présentation de la MSU (Mission Scientifique Universitaire) et rappel de ses fonctions :

- Financement des laboratoires dans le cadre du plan quadriennal
- Financement des PPF (plans pluri-formations) dans le cadre du plan quadriennal
- Financement des Actions Spécifiques
- Répartition des allocations de recherche (60 à 75 MF)

La somme globale gérée est de l'ordre de 200 MF.

J.L. Monin fait part de son souhait de disposer de rapports détaillés sur les laboratoires, de la part de la section, afin de les interclasser pour répartir au mieux les allocations de recherche.

N.B. Des allocations pour thèse interdisciplinaire sont possibles.

On attend la création de 600 postes d'enseignants-chercheurs (en plus des départs à la retraite) mais ce sont surtout les universités nouvelles qui en bénéficieront. Sur l'ensemble de ces postes, on devrait en avoir 4 ou 5 en SDU. Il rappelle que le Ministère ne fait pas ce qu'il veut de ces postes puisqu'ils sont gérés au niveau de chaque université alors qu'au CNRS la gestion est faite au niveau national.

La création d'emplois de personnel IATOS devrait être de l'ordre du double.

2) Exposé de P. Gillet (INSU)

- Campagne chercheurs 2002 :

Il faut s'attendre à une baisse globale de 20% par rapport à 2001. Il rappelle que l'année 2001 était exceptionnelle et que, en nombre de postes pour le secteur SDU, 2002 sera légèrement inférieur à 2001 mais mieux que 2000.

En 2001 il y a eu 42 postes sur l'ensemble des Sections 11,12,13 et 14.

En 2002 ce nombre devrait baisser à 37 ou 38 avec 33 ou 34 postes strictement SDU et 3 ou 4 postes interdisciplinaires formellement au titre des STIC ou des Sciences de la Vie.

En Section 14 on devrait donc vraisemblablement passer de 9 à 8 postes CR.

Il recommande un fléchage de 1/3 des postes.

Pour les recrutements, il demande de veiller à ce que les laboratoires aient les moyens de suivre sur le plan technique, avec un plan de charge raisonnable.

- Campagne ITA :

P. Gillet indique que le nombre d'ITA est globalement reconduit sur l'ensemble de SDU, avec compensation exacte des départs à la retraite. Il précise bien que ça n'est pas forcément vrai par laboratoire. De plus, le département SDU a un bilan positif à la suite de la campagne AFIP 2001. En clair cela signifie qu'il a reçu plus de postes ITA qu'il n'en a donné, il en recevra donc moins en 2002. La différence est de 30 postes et P Gillet pense qu'il est raisonnable, pour SDU, de compter sur 70 postes pour la campagne AFIP 2002. En 2001 il y a eu 1103 postes ITA ouverts au concours externes, sur ce nombre 250 étaient réservés aux opérations de RTT (certains services d'observation ont pu bénéficier de la mesure). Pour 2002 il y aura environ 750 postes ITA ouverts aux concours externes dont 150 seront réservés aux opérations RTT. Compte tenu des priorités affichées pour les départements STIC et SVT le SDU n'obtient, pour 2002, que 10 créations de poste ITA !

N.B. Il n'y aura qu'une seule procédure d'AFIP en 2002.

- Budget 2002 :

Augmentation de 7% sur autorisations de programmes par rapport à 2001 ; augmentation plus modeste des Crédits de Paiement (0.24%). Le budget pour les ATIP (Actions Thématiques Innovantes sur Programme) pour les jeunes chercheurs (qui pourrait, selon le vœu de P. Gillet, s'accompagner d'une délégation pour les Maîtres de Conférences) devrait doubler cette année et passer à 5 MF.

Il faut noter toutefois que les autorisations de programme viennent d'être amputées de 100 MF pour financer les opérations de remise à niveau des laboratoires toulousains, suite à l'explosion de l'usine AZF.

En ce qui concerne les actions incitatives, l'accent sera mis sur les effets de l'environnement. Par ailleurs, il est envisagé un fléchage des laboratoires, avec attribution d'une prime à l'excellence.

Un contrat d'objectif, sur 4 ans, est en cours de mise en place au CNRS. P. Gillet s'appuie pour cela sur le rapport du dernier colloque de prospective de 1998. Il note les problèmes d'infrastructure lourde nécessaire pour mener à bien les grands programmes et qui ne dépendent pas que du CNRS (problème de Relations Internationales, pour ALMA par exemple ou encore pour les projets d'exploration de Mars).

- Evolution de l'INSU :

Il est question d'adjoindre l'Environnement à l'INSU, mais cela ne doit pas se faire au détriment de l'astronomie. Certains astronomes se sont déclarés davantage attirés par la communauté de physique nucléaire que celle de l'environnement. Cette évolution doit être débattue en interne et, pourquoi pas, sur le forum de la Section.

- Pôles techniques spatiaux régionaux :

P. Gillet estime qu'il faut reprendre de manière approfondie la discussion sur la mutualisation des moyens (instrumentaux et ITA). Les départs massifs à la retraite dans plusieurs laboratoires spatiaux posent des problèmes cruciaux.

Les ITA de la Section aimeraient être associés à la réflexion.

Réforme du CNAP

Rosine Lallement donne les dernières informations à ce sujet. Elle rappelle le problème de fond, qui vient d'un désaccord entre physiciens du globe, pour lesquels le fonctionnement est localisé, et astronomes, pour lesquels il est délocalisé. La réforme Minster prévoit la localisation avec affichage des postes par établissement. Un consensus s'est établi sur les tâches de service. L'INSU en ayant la meilleure visibilité, c'est lui qui les affichera et non plus les établissements. En ce qui concerne la composition du CNAP, il est prévu 2/3 d'élus et 1/3 de nommés.

Informations générales

Relations Astronomie / Sciences de la Terre :

T. Encrenaz, présidente de la CSA, a été chargée, par P. Gillet et F. Guyot, président de la Commission Spécialisée Sciences de la Terre, de préparer une "courte note" sur:

- l'état des relations entre Astronomie et Sciences de la Terre
- leur évolution prévisible
- nos attentes dans ce domaine
- les actions suggérées concernant les programmes en cours ou à mettre en place.

Ceci dans le cadre de la préparation du colloque de prospective des Sciences de la Terre qui devrait se tenir en 2002.

Cette note a été soumise aux membres de la Section pour amendement.

Prospective :

En vue de la préparation du colloque de prospective de 2003, on invitera M. Blanc, précédent président de la Section 14, à la réunion du bureau de janvier 2002. Un document de prospective nous est demandé par la CPCN pour être fourni pour l'été 2002. On pourra reprendre et compléter le document déjà fourni à ce sujet.

Pôles techniques régionaux :

Il est souhaité que la discussion à ce sujet se fasse au niveau national et pas seulement régional. Cela pourrait se faire au niveau de la Section 14, mais on pourrait aussi inviter des représentants de la Section aux réunions de discussions sur ces pôles. Il est fait remarquer que, tant que le CNES n'y met pas des moyens humains, ces pôles ne sont pas viables. Par ailleurs, le problème de statuts différents des personnels dans ces Pôles ne doit pas être sous-estimé. M. Armengaud, T. Encrenaz et W. Kofman discuteront des actions à mener dans ce sens.

Place des femmes dans la recherche :

G. Berger demande un bilan sur ce point. F. Durret et D. Egret s'en chargent.

Réunion commune CNAP/Section 14:

Une journée de rencontre est prévue en 2002 (le 1^{er} février est proposé)

Motions adoptées par la Section 14

MOTION vers IPSL, DS : La Section 14 déplore l'effet démotivant du retard accumulé dans la construction du site de Saint-Quentin de l'IPSL pour le personnel des laboratoires. Par ailleurs, la section souhaite que l'activité de haute qualité de physique des plasmas, actuellement au CETP, soit AUSSI considérée comme un thème prioritaire.

MOTION en direction du CNRS : la Section 14 demande que les vérifications élémentaires de sécurité, notamment en ce qui concerne les risques d'incendie, soient réalisées sur le campus de Jussieu, en particulier en ce qui concerne les unités relevant de la section 14 (UMR 8539, 7620 et LERMA)

MOTION en direction du CNRS : la Section 14 attire l'attention de la direction sur l'inadéquation du calendrier des concours ITA avec le calendrier universitaire dans un contexte où le recrutement est difficile en raison de la forte concurrence des emplois privés.

MOTION en direction du CNRS : Au moment de l'évaluation des laboratoires, la Section 14 a, une fois encore, mis en évidence un certain nombre de problèmes majeurs concernant les ITA :

Engagés dans nombre de grands projets, tenus par l'obligation de résultats avec échéances, les laboratoires se voient déjà confrontés à des départs massifs de personnels, ITA en particulier.

Dès maintenant les Directeurs de laboratoire sont encouragés à réorganiser les services, ce qui est toutefois difficile, en l'absence de perspectives claires et précises sur les remplacements attendus.

La transmission des savoir-faire est une nécessité difficile à mettre en œuvre en l'absence de postes mis à disposition des laboratoires, dans des délais corrects avant le départ des agents.

Dans ces conditions, le recours à des emplois sur CDD n'est qu'un palliatif source de perte de temps et d'efficacité à cause de la répétition des formations nécessaires. Il est également créateur de problèmes humains.

A ces difficultés, le manque de reconnaissance par des promotions incite les ITA à quitter le CNRS. Départs constatés aussi, suite aux effets d'un recrutement d'ITA sur-qualifiés qui cherchent ailleurs à valoriser leurs diplômes.

Si le CNRS ne prenait pas des mesures nécessaires et suffisantes en création de postes, selon un plan pluriannuel, les laboratoires se verraient obligés d'abandonner des pans entiers de leur recherche.

MOTION en direction du CNRS (rédacteur CS) : L'examen de certains laboratoires fait apparaître que des ITA et chercheurs exercent des activités de consulting. Ces activités sont souvent justifiées car elles pallient l'inadéquation des salaires au CNRS. Par ailleurs elles contribuent à l'action de valorisation de l'établissement. La section 14 demande toutefois à la direction du CNRS et aux laboratoires concernés de lui procurer, au moment de l'évaluation, les informations relatives à ces activités de consulting. Ceci permettrait, dans un contexte de pénurie de postes, de mieux connaître le potentiel humain effectivement dédié à la recherche du laboratoire.

Rappel : Les élus syndicaux se tiennent à la disposition des personnels de leur laboratoire qui souhaiteraient organiser des réunions d'information sur le déroulement de cette session d'automne.